

Séance du 26 Mai 2005

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, M. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Capdevielle, Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Jeambrun à M. le Maire ; M. Arandia à Mme Bédarrides ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; Mme Bisauta à M. Causse ; M. Casenave à Mme Capdevielle.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** :REGIE DES EAUX - Couverture radio du réseau STAB - Autorisation d'utiliser le site du château d'eau de la Porcelaine à Matras

M. LOZANO présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le contrôle du réseau STAB s'effectue actuellement par radio depuis une antenne unique positionnée sur le château d'eau du Polo Beyris.

Il s'avère qu'un certain nombre de secteurs ne sont pas couverts. Or, pour des raisons de sécurité des conducteurs et de suivi du déplacement des bus, il est impératif que chaque véhicule puisse être relié en permanence au poste central de la STAB.

Une étude menée par un cabinet spécialisé en électromagnétisme fait apparaître la nécessité d'implanter deux antennes, l'une sur le château d'eau de la Porcelaine à Matras (BAYONNE), l'autre sur l'un des mâts du stade St-Martin (BIARRITZ).

Ainsi, l'antenne actuellement en place sur le site de Beyris sera démontée.

Par contre, sur le château d'eau de la Porcelaine, il n'y aura aucun changement visuel puisque l'antenne sera positionnée sur le pylône existant qui reçoit d'ailleurs déjà celle destinée aux navettes électriques de Bayonne.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention jointe permettant à la STAB d'implanter les équipements nécessaires sur le château d'eau de la Porcelaine.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.